



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 mars 2026.

N° 06 / 2026

Portant affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe de l'électricité de l'exercice 2025

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 11 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

Lieu de la séance : Fare artisanat (actuelle mairie)

Membres présents : 11 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 2 membres

Membre(s) absent(s) : 2 membres

Secrétaire de séance : M. TAKAMOANA François

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniario	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	X		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU	X		
Mme MAIRIHAI épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	M. TAKAMOANA Maniario
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale		X	Mme TANGI épouse HOLMAN Mirabelle
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal	X		
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		X	
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale		X	
M. TUTAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		



Le Maire expose :

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française et notamment les dispositions des articles L.5211-5, L.5214-1 et L.2122-7 ;
- VU** le compte de gestion du budget annexe de l'électricité 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le compte administratif 2024 du budget annexe de l'électricité présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2024 (A)	RÉSULTAT EXERCICE 2025 (B)	RÉSULTAT CUMULÉS (C = A + B)	RESTE À RÉALISER 2025 (D)	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT (C + D =)
INVEST	- 355 551	438 148	82 597	- 12 139 200	- 12 056 603
FONCT	17 045 195	18 070	17 063 265	0	17 063 265

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal décide :

ARTICLE 1 – L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, est modifié comme suit :

Affectation obligatoire pour couvrir le besoin de financement (c/1068)	12 056 603
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	5 006 662

ARTICLE 2 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **13 (dont 2 procurations)**

Contre :





Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal



BUTCHER épouse FERRY seult, Chantal, Tuhiata Maire	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU
MAIRIAU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal

Délibération portant affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe de l'électricité de l'exercice 2025.

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2026 987-20001345-1-0260311-DE-1008-2026-DE

40 50 92 82



BP 3884 - 98713 Papeete